

Arrêté N° 25_2025_06_05_00003 du

05 JUIN 2025

Grand Besançon Métropole

Projet de création d'un cimetière sur la commune d'Avanne-Aveney

Arrêté de cessibilité

Le préfet du Doubs
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L1, L131-1, L132-1 et suivants, R131-1 et suivants, R 132-1 à R132-3 ;

Vu le décret du 13 décembre 2023 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture du Doubs ;

Vu le décret du 12 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Rémi BASTILLE, préfet du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2025-02-07-00004 du 7 février 2025 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux et les acquisitions foncières nécessaires à la création d'un cimetière sur la commune d'Avanne-Aveney ;

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2025-03-25-00001 du 25 mars 2025 portant délégation de signature à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture du Doubs ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Besançon Métropole (GBM) en date du 7 octobre 2021, se prononçant favorablement sur le projet de création d'un nouveau cimetière à Avanne-Aveney, autorisant la présidente à lancer toutes les démarches utiles visant à obtenir la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du cimetière et des acquisitions utiles à sa réalisation, la déclaration de cessibilité des biens indispensables à la réalisation du projet, le constat d'urgence à prendre possession des biens expropriés et l'autorisant à saisir le préfet afin qu'il diligente la procédure d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° Préfecture-DCICT-BCEEP-2024-03-06-001 du 6 mars 2024 prescrivant, du 10 avril 2024 à partir de 9h00 au 15 mai 2024 jusqu'à 17h30, sur le territoire de la commune d'Avanne-Aveney, une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de travaux et d'acquisitions foncières dans le cadre de la création d'un cimetière sur cette commune, à la déclaration de cessibilité des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de ce projet et à la délivrance de l'autorisation de création du cimetière ;

Vu les dossiers d'enquête d'utilité publique et parcellaire transmis par GBM le 13 février 2024 ;

Vu le certificat de la maire d'Avanne-Aveney attestant que :

- l'avis relatif à cette enquête publique unique a été affiché à la mairie et dans les lieux habituels d'affichage le 15 mars 2024, et qu'il est resté affiché pendant toute la durée de l'enquête soit jusqu'au 15 mai 2024 inclus ;

- le dossier d'enquête publique unique susvisé a été tenu à la disposition du public du 10 avril 2024 à partir de 9h00 au 15 mai 2024 jusqu'à 17h30 ;

Vu les éditions des journaux « L'Est Républicain » des 21 mars et 10 avril 2024 et « La Terre de chez nous » des 22 mars 2024 et 12 avril 2024 ;

Vu les pièces attestant que la notification individuelle de l'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire aux propriétaires concernés par l'expropriation a été effectuée conformément à l'article R.131-6 du code de l'expropriation ;

Vu notamment l'avis favorable assorti d'une recommandation à la déclaration de cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du cimetière, formulé par le commissaire enquêteur ;

Vu la délibération de GBM en date du 14 novembre 2024 précisant que les négociations amiables menées par la communauté urbaine se poursuivront et demeureront privilégiées et que de nouveaux accords sont déjà intervenus à l'issue de l'enquête ;

Vu le courrier du 9 avril 2025 de GBM, parvenu en préfecture le 27 mai 2025, souhaitant la poursuite de la procédure d'expropriation visant à assurer la maîtrise du foncier nécessaire à la réalisation du projet et sollicitant la prise de l'arrêté de cessibilité ;

Considérant le caractère d'utilité publique de ce projet ;

Considérant qu'il convient de poursuivre la procédure d'expropriation et de déclarer cessibles les parcelles pour lesquelles un transfert de propriété à l'amiable n'a pu être acté ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la Préfecture du Doubs ;

- ARRETE -

Article 1er : Sont déclarées cessibles, au profit de Grand Besançon Métropole, les parcelles désignées sur le plan et l'état parcellaires ci-annexés, situées sur le territoire de la commune d'Avanne-Aveney, dont l'acquisition est nécessaire à la création d'un cimetière.

La validité de cette clause est de 6 mois à compter de ce jour.

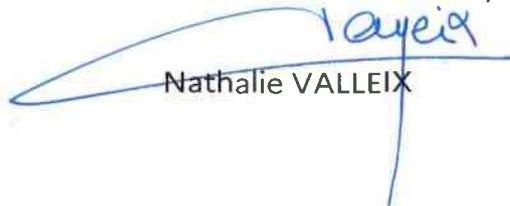
Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet du Doubs ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa notification ou le rejet du recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée, pour exécution, à Grand Besançon Métropole et pour information, à la maire d'Avanne-Aveney, au directeur départemental des territoires, au directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche-Comté, à l'agence régionale de santé et à la directrice départementale des finances publiques du Doubs.

Le Préfet,
Par délégation,
La Secrétaire Générale,



Nathalie VALLEIX



Dép. Urbanisme et Grands Projets Urbains
Service Topographie
Immeuble "La City"
4, rue Gabriel Plançon
25043 BESANCON Cedex
Tel: 03 81 87 89 10
e-mail: topod@grandbesancon.fr

Plan Parcellaire

Commune d'AVANNE AVENEY

Projet de création d'un cimetière

Chemin du Vignier

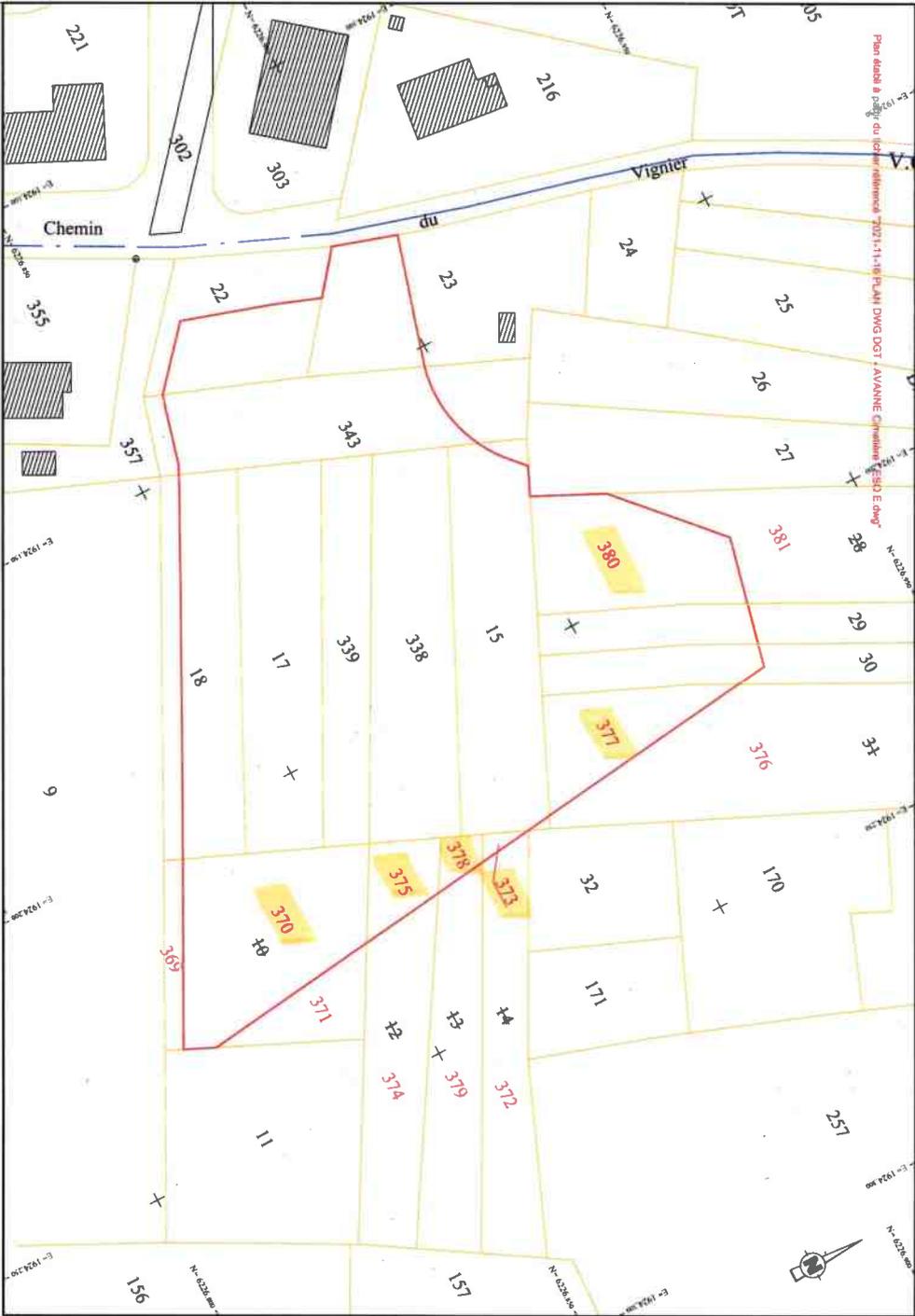
Section AE

Peltionnaire:
Dép. Urbanisme et Grands Projets Urbains
Service Action Foncière
Mme Emmanuelle GAUD
25000 BESANCON

Légende:

	Alignement de domaine public
	Appellation cadastrale
	Propriété cadastrale
	Propriété communale
	Limite entre parcellaire OXI
	Sections cadastrales
	Empreinte du projet

Date: le 10 mars 2025	Echelle: 1/500	N° de Dossier: 107-2021	N° de Rue: 68
Responsable du dossier: M. MUNIER Franck	N° de plan: 031187822 - 03187823	Objet de la modification	
Date:			



Parcelles restant à acquiescir

PROJET DE CREATION D'UN CIMETIERE

ETAT PARCELLAIRE

C.U. GRAND BESANÇON METROPOLE

COMMUNE D'AVANNE-AVENEY

LISTE ALPHABETIQUE DES PROPRIETAIRES

Noms des propriétaires	N° état parcellaire	COMMUNE	Page
CHAMBELLAN Robert	2	AVANNE-AVENEY	3
CREMILLE Claude	3	AVANNE-AVENEY	3
GUERRIN Michel	1	AVANNE-AVENEY	3
GUSATTO Elisabeth	8	AVANNE-AVENEY	4

Nouveau Cimetière

COMMUNE D'AVANNE-AVENEY

N° plan Parc.	Section	N°	Lieudit ou adresse	Nature Culture	Surface m²	Emprise m²	Reliquats m²	PROPRIETAIRE REELS	Droit et observation
1	AE	370	Derrière Chaillot issue de la division AE 10	Pré	702	702		<u>Propriétaire :</u> GUERRIN Michel né le 18/10/1931 à AVANNE-AVENEY (25) 8 Rue des Cerisiers 25720 AVANNE-AVENEY	Du 02/03/1987 Vol 3666 n° 4 Donation partage, acte établi par Me Bourgeois le 19/01/1987
	AE	373	Derrière Chaillot issue de la division AE 14	Pré	16	16			
2	AE	375	Derrière Chaillot issue de la division AE 12	Pré	137	137		<u>Propriétaire :</u> CHAMBELLAN Robert né le 24/12/1933 à AVANNE-AVENEY (25) 3 rue du Bac 25720 AVANNE-AVENEY	du 09/06/1986 Vol 3491 n° 5 Donation partage, acte établi par Me Coste le 28/04/1986 du 07/01/1967 Vol 3912 n° 49 Servitude de passage au profit de la Ville de Besançon, acte établi le 12/10/1966 par le Préfet du Doubs (AE 31)
	AE	377	Derrière Chaillot issue de la division AE 31	Pré	301	301			
3	AE	378	Derrière Chaillot issue de la division AE 13	Pré	44	44		<u>Propriétaire :</u> CREMILLE Claude né le 04/12/1942 à BESANÇON (25) 55 rue de l'Eglise 25720 AVANNE-AVENEY	du 22/09/2000 et 20/12/2000 Vol 2000P n° 6975 Partage, acte établi par Me BOICHARD le 21/07/2000

N° plan Parc.	Section	N°	Lieudit ou adresse	Nature Culture	Surface m²	Emprise m²	Reliquats m²	PROPRIETAIRE REELS	Droit et observation
8	AE	380	Derrière Chaillot issue de la division AE 28	Pré	507	507		Propriétaire : Elisabeth DONY ép. Louis GUSATTO née le 28/01/1937 à BESANÇON (25) 5 rue de l'Eglise 25720 AVANNE-AVENEY	